

## Procès-verbal du conseil municipal du 16/02/2024

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, GIBERT Marie-Anne, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, SEFERIAN Sandrine.

Absents excusés : COHAS Régine (pouvoir donné à O. MOLLE), GARIN Maximilien (pouvoir donné à M.C MASSACRIER), GRANGE Jean-François (pouvoir donné à A. BOURSIER), COMBE Emilie (pouvoir donné à S.SEFERIAN)

Début de séance à 20H05. Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13/12/2023** : Approuvé à l'unanimité.

M. le Maire présente les dossiers d'urbanisme en cours.

- **Finances**

Le compte de gestion définitif n'a pas encore été envoyé par le Trésor Public en conséquence le conseil municipal ne peut voter le compte administratif 2023. Cependant les résultats financiers du budget 2023 ont été validés par le Trésor public ce qui permet la présentation et le vote du budget primitif 2024.

Mme Odile MOLLE 1er adjointe explique le résultat de 2023 car il a une incidence sur le budget primitif.

	2024	COMPTES
Résultat d'investissement de l'exercice:	-71 906.85	
Résultat d'investissement antérieur:	164 925.67	
<b>Résultat investissement cumulé à reporter</b>	<b>93 018.82</b>	<b>001</b>
Reste à réaliser Dépenses:	16 638.00	
Reste à réaliser Recettes:	6 700.00	
<b>capacité d'autofinancement:</b>	<b>83 080.82</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté:	263 215.67	
Affectation à l'investissement exc.courant	-150 000.00	
Résultat de fonctionnement de l'exercice:	117 509.85	
Résultat d'exploitation cumulé à la clôture	230 725.52	
Affectation du résultat:		
<b>Au financement des investissements:</b>	<b>130 000.00</b>	<b>1068</b>
<b>Au report à nouveau de fonctionnement :</b>	<b>100 725.52</b>	<b>002</b>
<b>Contrôle:</b>	<b>0.00</b>	

La proposition de répartition de résultat d'exercice 2023 sera votée au prochain conseil.

## 1) Présentation du budget primitif 2024

Mme Odile MOLLE 1ere adjointe présente le budget primitif.

### **Budget primitif de fonctionnement**

Dépenses	Réalisé 2023	Budget 2024	Recettes	Réalisé 2023	Budget 2024
Caractère général	138 342	218 550	Exédent exercice antérieur	113 215	100 725
Charges de personnel	273 373	312 300	Atténuation des charges	5 429	2 000
Autres charges courantes	67 878	71 915	Produits des services	57 105	90 562
Charges financières	6 694	6 438	Impôts et taxes	366 114	356 950
Charges exceptionnelles	181	-	Dotations	186 578	179 100
Dépenses imprévues	-	-	Autres produits de gestion courante	44 797	46 270
Dotations aux amortissements	81 627	68 677	Opérations d'ordre Neutralisation amortissement LFA	48 085	48 085
Atténuation de produits (SDIS...)	23 024	22 250			
Attribution compensation			Produits exceptionnels	521	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>591 119</b>	<b>700 130</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>708 629</b>	<b>722 967</b>
<b>Virement à section investissement</b>	<b>105 072</b>	<b>123 562</b>			
<b>Total dépenses</b>	<b>696 191</b>	<b>823 692</b>	<b>Total recettes</b>	<b>821 844</b>	<b>823 692</b>

L'évolution des charges de personnel est liée à la révision du point d'indice et les évolutions de primes d'inflation, de primes de fin de contrat qui sont désormais appliquées. De plus les horaires du secrétariat vont augmenter début avril. Les charges à caractère général notent une forte augmentation. Elles prennent en compte l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières et une part d'imprévu.

### **Budget primitif d'investissement**

Dépenses	Réalisé 2023	Budget 2024	Recettes	Réalisé 2023	Budget 2024
Solde antérieur d'investissement reporté			Solde report exécution	164 925	93 019
Attribution compensation Loire Forez (voirie- éclairage etc...)	48 084	48 084	Excédent de fonctionnement	150 000	130 000
Emprunts et dettes assimilées	39 747	39 815	<b>Virt de la section de fonctionnement</b>	<b>105 072</b>	<b>123 562</b>
Immobilisations incorporelles (études, etc...)	-	10 000	Subventions investissement reçues	43 529	43 700
Immobilisations corporelles	261 640	363 742	Taxes aménagement	41 880	10 000
Travaux	-	-	Dépôts et cautions	589	1 000
Cautions	475	1 000	TC TVA	8 500	40 769
Frais étude			Emprunt	-	
Transfert asst LFA			Opérations d'ordre Neutralisation amortissement LFA	81 627	68 676
Opérations patrimoniales (cession terrains)	450	85	Opérations patrimoniales (cession terrains)	450	85
Opérations d'ordre (AC investissement)	48 085	48 085			
<b>Total</b>	<b>398 481</b>	<b>510 811</b>	<b>Total</b>	<b>596 572</b>	<b>510 811</b>

Le détail des projets d'investissements est présenté ci-dessous :

- Etude d'architecte pour la rénovation de la salle des fêtes et éventuellement travaux de rénovation
- Travaux d'électrification RD 110 à Say (reste à payer)
- Remise en état du terrain de football et de chemins
- Bâche incendie + citerne eau de pluie pour arrosage espaces verts
- Cheminement le long du Drugent
- Aménagement place de l'église
- Equipement divers : informatique, mobilier, etc...
- Concernant les recettes (remboursement FCTVA sur travaux de Say, subvention sur chaudière)

A savoir que la règle pour les taxes d'aménagement a changé. Maintenant, le règlement de cette taxe d'aménagement sera demandé après la déclaration de fin de travaux.

M.Thierry GOUBY Maire soumet au vote le budget primitif 2024.

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## 2) Amortissement et neutralisation attribution de compensation 2024

Pour rappel, la réglementation autorise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les EPCI et leurs communes membres à comptabiliser sur leur section d'investissement la part d'attribution de compensation relative aux charges d'investissement transférées. Cette disposition présente l'intérêt de préserver notamment le ratio de l'épargne brute et la capacité de désendettement des EPCI et communes qui optent pour la mise en place d'une attribution de compensation d'investissement. Ainsi, les attributions de compensation d'investissement versées par les communes s'imputent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au débit du compte 2046 et peuvent être amorties sur un an.

Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire. Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 77681.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver :

La fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an et la mise en œuvre pour le budget 2024 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## 3) Fongibilité des crédits en M 57

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Vote pour à l'unanimité.

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

- **Ecole**

### 1) Dérogation au temps scolaire

M. Didier ROCHIGNEUX Délégué Affaires Scolaires présente le courrier transmis par le recteur d'académie concernant le rythme scolaire. La règle actuelle est de répartir le temps scolaire sur 4,5 jours. Le conseil d'école et le conseil municipal doivent voter l'organisation de la semaine scolaire. Il est possible de voter une dérogation pour que l'enseignement soit réparti sur 4 jours.

M. Didier ROCHIGNEUX Délégué Affaires Scolaires soumet au vote la dérogation du temps scolaire répartie sur 4 jours.

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	2
------	----	--------	---	------------	---

### 2) Demande de subvention pour voyage scolaire

M. Didier ROCHIGNEUX Délégué affaires scolaires présente le courrier des élèves de classe de CP au CM2 de demande de subvention pour effectuer un voyage scolaire. 64 élèves doivent partir en Auvergne pour ce voyage.

Le conseil municipal répond favorablement à la demande de subvention des élèves de l'école en attribuant une somme de 2 500€ pour ce voyage. Celle-ci est prévue au budget 2024.

- **Voirie**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques, ENEDIS prévoit le passage de canalisations souterraines ainsi que l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle A 1086 située au Ravat qui appartient à la commune.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

- **Opposition au droit de transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière de publicité au président de Loire Forez Agglomération**

Les maires exercent le pouvoir de police de la publicité depuis le 1er janvier 2024, mais lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité, les maires des communes membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité. Dans un délai de six mois, soit avant le 1er juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président, A cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition. Mr le Maire explique qu'il prendra l'arrêté d'opposition au transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière de publicité, au président de Loire Forez agglomération.

- **Projet de desserte de piste forestière dans le bois de la dame**

Le CNPF est sollicité par certains propriétaires de bois dans le bois de la Dame pour améliorer notamment la desserte aux parcelles au centre du massif. Un agent est venu présenter le jeudi 8 février un projet d'amélioration de la piste actuelle avec l'explication de la démarche, de l'engagement des propriétaires et de la commune si réalisation du projet, des intérêts de cette démarche et des modes de financements actuels. Le conseil devra se prononcer dans le courant de l'année sur le lancement du projet et la consultation des propriétaires.

- **Divers**

- ⇒ Les travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement vont débuter lundi 19 février route Sainte Anne et rue du Ravat. Ces travaux vont durer 4 semaines, les actions au plus proche de l'école sont effectuées les 15 premiers jours pendant les vacances scolaires.
- ⇒ Le Co-Toit du Ravat est une association qui travaille à la construction d'un habitat partagé pour des personnes âgées qui demandent un accompagnement mais suffisamment autonome pour ne pas être en EPADH. L'association présente son projet le mercredi 6 mars 2024 à 10h00 à la salle des fêtes.
- ⇒ Goûter du CCAS samedi 9 mars
- ⇒ Samedi 16 mars : opération J'aime la Loire Propre coordonnée par la fédération de chasse de la Loire. Le conseil municipal vous donne RDV à 8h30 devant la Mairie.
- ⇒ Cérémonie du 19 mars à 10 h au monument aux morts

Prochain conseil municipal le mercredi 27 mars 2024.

Fin du conseil municipal à 22h30.